



AVIS AU PUBLIC

Le Plan Local d'Urbanisme de la ville de St Nicolas de Port a été approuvé le 22 mars 2017 puis a fait l'objet de trois modifications simplifiées approuvées le 18 décembre 2017, le 18 septembre 2019 et le 16 juin 2021.

La ville souhaitant modifier des erreurs matérielles dans le plan de zonage a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Les modifications portent ainsi sur les points suivants :

- Modification du zonage des parcelles situées en zone Ni : BD 24/23/22/21/16/17/18/19/20/15/14/13 situées rue du Champy en zone UXi, et les parcelles AB 4/586/804/803/585 situées rue du Canal en zone UA.
- Modification du zonage de la parcelle AK11 située en zone Ni au 6, route de Coyviller en zone UC.

Le projet de modification simplifiée du PLU et l'exposé des motifs, ainsi que, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées consultées, seront mis à la disposition du public en mairie selon les heures d'ouvertures habituelles, pour une durée d'un mois, du 16 mai 2023 au 19 juin 2023.



Luc BINSINGER,
Maire.

SAINT NICOLAS DE PORT, le 14/04/2023